



Bulletin Municipal de la Commune de Séreilhac. Consultable sur le site internet de la commune : www.sereilhac.com



Sommaire

Dossiers du Conseil Municipal

2-3

Espace des Associations

4-5

Pour Info

5-8



Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi 8h-12h 13h30-17h30
Le samedi 9h-12h
Tél. : 05.55.39.10.33

Hors horaires d'ouverture :

Urgences techniques :
06.72.47.36.70
Adjoint d'astreinte (problèmes graves) :
06.75.03.79.93

En novembre 2017, le conseil d'école donnait un avis favorable au retour à la semaine de 4 jours, en votant à la majorité (15 pour 4 abstentions). En décembre de la même année, le conseil municipal émettait lui aussi un avis favorable en votant à l'unanimité moins 1 abstention. Une demande de dérogation, conformément aux directives du ministère de l'Éducation Nationale, a été transmise à la direction des services départementaux de la Haute-Vienne afin de modifier les rythmes scolaires à partir de la rentrée 2018.

Dans un courrier en date du 7 mai 2018, l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Éducation Nationale de la Haute-Vienne, informe le maire de la commune de Séreilhac de la nouvelle organisation du temps scolaire :

Le temps scolaire sera réparti sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Les horaires de cours seront 8h45 - 11h45 et 13h15 - 16h15

Ces modifications entreront en application à partir de la rentrée 2018.

La garderie dans les locaux de Séreilhac conserve les mêmes horaires d'ouverture, 7h et de fermeture, 19h. L'organisation autour du pôle jeunesse de la communauté de communes à Aix sera revue en conséquence et portée à votre connaissance le plus tôt possible.

Quant aux autres communes du Val de Vienne, la décision n'est pas encore prise pour le regroupement pédagogique intercommunal (Beynac, Burgnac, Meilhac), la mairie de Bosmie est toujours en discussion avec les membres du conseil d'école, et le reste des écoles a reçu un avis favorable au retour aux 4 jours.

Il me semble important de rappeler que la décision de modifier ou pas les rythmes scolaires doit être prise dans **l'intérêt de l'enfant.**

Philippe BRIAT

Comptes rendus du Maire

Le maire informe le Conseil :

- de la vente du domaine agricole du Groupement Foncier Agricole de Tharaud,
- du calendrier de La Préfecture concernant les grands passages des gens du voyage pour l'été 2018,
- des problèmes financiers suite à l'assemblée générale du 13 avril de l'association Poids Plume qui ont été avancés et peuvent remettre en cause la pérennisation de la ressourcerie,
- de la visite sur le terrain appartenant à la communauté de communes aux Petites Betouilles concernant un projet de station de lavage.

Solidarité

La commission informe le conseil que :

- des visites de soutien sont effectuées,
- suite à un échange avec le Conseil Départemental et suite à une demande de concertation avec la mairie, il a été précisé que le travailleur social est couvert par le secret professionnel et n'a pas à faire part à la mairie des dossiers dont elle a la charge. La commission fait savoir que désormais, elle orientera les habitants vers le travailleur social. Néanmoins, la commission continuera ses visites ou entretiens en mairie auprès des habitants pour les informer de leurs droits.
- le « Solidaribus » du secours populaire stationnera le jeudi 3 mai et le jeudi 7 juin à Flavignac de 10 h à 11 h 30 afin de maintenir le lien et aider les personnes défavorisées.
- la 3^{ème} dictée intergénérationnelle se déroulera à l'école le mercredi 27 juin de 9 h 30 à 11 h 30 avec les élèves de CM2, les parents d'élèves et les habitants qui le souhaitent. Chaque participant se verra remettre un diplôme. Le verre de l'amitié clôturera la matinée. Une urne sera mise à disposition au profit de l'école.
- la collecte du 31^{ème} Téléthon a rapporté la somme de 514 584 € en Haute-Vienne. Chalus sera village Téléthon pour 2018.
- en avril, même nombre de demandeurs d'emplois que le mois précédent.

Val de Vienne

Compte rendu de l'assemblée générale de VBG du 3 avril 2018 : lors de l'assemblée générale, les délégués de la communauté de communes, représentants de la commune, membres du conseil, ont sollicité la gratuité des branchements communaux arguant du fait qu'auparavant l'eau était gratuite pour la commune.

Le président de VBG explique qu'il est impossible d'avoir une gratuité de l'eau. Le prix de l'eau est le même pour toutes les communes membres.

Dans ce cas, ne pourrait-on pas alors appliquer un seul abonnement pour l'ensemble des compteurs ?

Le président de VBG précise que les cantonniers doivent faire attention à la consommation d'eau pour les usages quotidiens. Néanmoins, il est possible de programmer un rendez-vous avec le directeur du Syndicat et SE3R afin de définir les compteurs pouvant être supprimés afin de limiter les coûts générés.

Cadre de Vie

Travaux en cours et à venir :

- Travaux d'enfouissement du réseau électrique rue Suzanne Valadon sont prévus début mai et seront effectués par l'entreprise BATIFOIX,
- Enlèvement des massifs aux entrées de bourg et replantation à l'entrée du site de Maison Neuve.

Divers :

- Le montant de l'expertise des 210 arbres effectuée à Maison Neuve est de 1500 € HT.
- Le marché des travaux de voirie 2018 sera lancé très prochainement.
- Les trophées consulaires ont rapporté 1000 € au profit d'AUTISM 87.

Finances

Remboursement de l'acompte de réservation de la salle des fêtes de 271,25 € suite à l'annulation de la location de la salle des fêtes des 11 et 12 août 2018 en raison de problèmes familiaux.

Une nouvelle dotation correspondant à la part cible de la Dotation de Solidarité Rurale de 67 843 € a été attribuée à la commune en 2018. Les conditions d'attribution nous seront communiquées par une fiche détaillée qui sera en ligne sur le site de DGCL dans les semaines à venir.

Les Dossiers du Conseil (Suite)

Enseignement

Cadeaux de fin d'année des élèves de CM2 : 2 dictionnaires (français et anglais) seront offerts aux élèves de CM2 plus une clé USB avec le logo de Séreilhac.

Compte rendu du conseil d'école du 3 avril 2018 :

La réunion a commencé en rappelant les problèmes de tension rencontrés ces dernières semaines avec un parent d'élève amenant celle-ci à comparaître devant la justice.

Actuellement 214 élèves sont inscrits à l'école. Les rencontres prévues n'ont pas pu toutes être effectuées en raison du temps mais le cross de l'USEP a eu lieu.

Les élèves du CP réalisent un livre en partenariat avec les élèves d'une école de Charente.

La dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours a été acceptée pour Séreilhac.

Le projet d'école réalisé sur 4 ans mis en place à compter de septembre 2018 portera sur 5 axes :

- 1 – Accueil des enfants du voyage
- 2 – Volet numérique (avec blocs par classe)
- 3 – Maîtrise d'une langue dès la maternelle
- 4 – Volet environnemental (en partenariat avec la communauté de communes)
- 5 – Bien être à l'école (problèmes de comportement...)

Concernant la rentrée 2018-2019 les effectifs prévisibles des 8 classes sont les suivants : 22 CM2, 37 CM1, 38 CE2, 32 CE1, 16 CP, 18 GS, 31 MS et 15 PS.

Un enseignant a demandé sa mutation pour un autre département à compter de la rentrée 2018.

L'équipe enseignante remercie le conseil municipal pour la subvention destinée à financer les voyages de fin d'année.

Les élèves de CM2 participeront à la « Faites de la Musique » du 22 juin. La fête de l'école aura lieu le 23 juin.

Vie Associative

Point sur les manifestations passées et à venir :

Vendredi 6 avril : Assemblée Générale Extraordinaire du Comité des Fêtes : révision des statuts.

Samedi 7 et Dimanche 8 avril à la salle des fêtes de Maison Neuve : Rock Tattoo organisé par Buddies Crew – Très belle journée – grande satisfaction des organisateurs.

Samedi 14 avril : greffe des châtaigniers à Maison Neuve – Bonne participation. Un grand merci à M. SOURY.

Samedi 21 et Dimanche 22 avril de 10 h à 19 h : le Salon des animaux de compagnie a fait le plein .

Samedi 21 avril : Concours de pétanque du SCS : 50 équipes inscrites.

Dimanche 22 avril : 7^{ème} concours de pêche : 1^{er} prix a été remporté avec 6 kg 400 de poissons pesés. 44 pêcheurs étaient inscrits. La journée était très réussie.

Mardi 1^{er} mai : Vide grenier et marché artisanal organisés par les Petites Canailles + 21^{ème} prix de Clairefaye organisé par l'UCS

Jeudi 10 mai : Puces de couture et de loisirs créatifs organisés par la Croisée des Idées

Dimanche 20 mai : Occifrun (Courses d'obstacle) organisé par Gym Loisirs

Sur l'Agenda du Conseil Municipal

25 mai

20 h 30 : Conseil Municipal

Petit rappel de civilité



Avec le retour de la période estivale, les envies de profiter un peu plus de sa terrasse, de son jardin, de barbecue entre amis renaissent et c'est bien normal ! Aussi, vous voudrez bien éviter au maximum toutes nuisances sonores et olfactives qui pourraient déranger votre voisinage,

Vos concitoyens vous en seront reconnaissants !

Espace des Associations



Comité des Fêtes

ERRATUM

L'Assemblée Générale Extraordinaire qui a eu lieu le 6 avril 2018 a porté sur la modification des statuts du comité des fêtes.

La réunion publique concernant la fête de la Sainte Madeleine aura lieu le **29 juin 2018 à 20 h 30** au restaurant scolaire



Poids Plume

La ressourcerie Poids Plume a organisé le dimanche 8 avril son 4ème marché. Ce dernier était placé sous le signe des jeux.

Comme d'habitude, les visiteurs ont pu faire leurs achats au magasin et ont également pu passer de bons moments en famille autour des jeux installés dans le gymnase prêté pour l'occasion par la municipalité.

L'équipe de la ressourcerie a confectionné ses jeux tout en récup' et les visiteurs ont pu tester un jeu de dominos entièrement fait en palette, un morpion en carton et cd, un jeu de quilles en tringles à rideaux, un jeu de cerceau en bois de lit, carton et laine et bien d'autres jeux.

La ludothèque "La Roulotte" de Saint-Junien était également présente avec une dizaine de jeux en bois.

Pour cette édition des marchés de Poids Plume, la ressourcerie a reçu près de 300 visiteurs.



S.C. Séréilhac

S.C. SEREILHAC
TOURNOI

SAMEDI 2 JUIN
CUISSE
DE COCHON
A LA BROCHE

VEN.	SAM.	DIM.
1	2	3
JUIN		

REPAS OUVERT A TOUS
A PARTIR DE 19H30

ADULTE => 12€
-12ANS => 8€

RESERVATION 6€/PERS
AUPRES DES RESPONSABLES

TEL: 06.16.30.23.63 ou 06.11.13.31.02

VENREDI 07/06
à partir de 19h

SAMEDI SENIORS
à partir de 14h

DIMANCHE 11/06
restauration sur place

Beach Soccer sur invitation

RUSSIA 2018

Séréilhac



POIDS
PLUME

Pour les manifestations à venir :

Vendredi 08 Juin à 18h30 : Pochette cravate pour les papas.

Les ateliers sont sur inscriptions au 05.55.30.94.77. Prix libre.

Relooking de meuble :

Au mois de juillet, Myriam Goujon, relookeuse de meubles, vous propose un atelier de 3 sessions de 2h pour apprendre à revaloriser votre mobilier.

Rendez-vous les 11, 18 et 25 Juillet à 15h00.

Pour cette série d'atelier, vous pourrez :

- Apporter votre meuble
- Nous acheter un meuble
- Nous prendre un meuble gratuitement et le laisser sur place après les 3 sessions.

Les ateliers sont sur inscriptions au 05.55.30.94.77. Prix libre. Inscription pour les 3 sessions obligatoires.

Laboratoire sonore :

Les samedis 16 et 23 juin 2018, Poids Plume vous propose de venir tenter l'expérience ludique d'une création musicale à partir du recyclage d'objets et de leur transformation. Avec les artistes Chloé Martinez et Florian Maltat venez fabriquer et dénicher des truelles sonores.

Les ateliers sont sur inscriptions au 05.55.30.94.77. 5,00 € l'atelier. Possibilité de s'inscrire à une seule date ou aux deux dates.



Espace des Associations (suite)



Petites Canailles



VIDE GRENIER/MARCHE ARTISANAL

Les membres du bureau de l'association Les Petites Canailles, école de Séreilhac, remercient chaleureusement les Artisans, les Forains, tous les exposants du vide-grenier, toute l'équipe administrative et technique de la Mairie, nos Partenariats, Family Sphère Limoges pour le maquillage offert à tous les enfants, les associations pour le prêt du matériel, les visiteurs qui sont venus très nombreux, (et bien sûr on n'oublie pas la météo) vous avez contribué au succès de cette belle journée du 1er mai !

Mais nous tenons aussi à remercier du fond du cœur, tous les bénévoles pour leur investissement, nous avons passé une journée dure de travail, mais avec de beaux moments de convivialité, d'entraide, en ayant toujours le sourire. Nous sommes fiers de vous !

VENTE DE PLANTS FLEURS & LEGUMES



Une vente de plants de fleurs et de légumes va avoir lieu le 18 mai et le 1er juin au restaurant scolaire à partir de 16h, une partie des bénéfices sera reversé à l'association.

Les bulletins de réservation seront disponibles à la Mairie, dans le cahier de vos enfants et via notre page Facebook (Association : Les Petites Canailles, Ecole de Séreilhac).

Merci d'avance pour votre contribution !



Pour Info

Infos

Afin de renforcer l'aide sur le département et d'être au plus près des besoins des personnes, le Secours Populaire vous informe de la présence du véhicule « Solidaribus » qui sera stationné le 7 juin 2018 de 10H à 11H30 à Flavignac.

A noter :

Conformément aux annonces faites à l'occasion du comité interministériel du handicap du 20 septembre 2017, des revalorisations exceptionnelles de l'Allocation aux Adultes Handicapés (A.A.H) sont prévues en deux temps :

- au 1^{er} Novembre 2018, le montant de l'A.A.H sera porté à 860€.
- au 1^{er} Novembre 2019, il sera porté à 900€.

Médicaments : Ne prenez pas de risque.

Tout médicament prescrit a des effets bénéfiques mais aussi indésirables ce qui nécessite d'être vigilant. Faites-vous expliquer votre traitement par votre médecin et n'hésitez pas à lui poser des questions lors de la consultation.

Si vous prenez d'autres médicaments prescrits par un autre médecin pensez à l'informer. De même si vous prenez des médicaments disponibles sans prescription car certaines associations médicamenteuses sont déconseillées voire dangereuses. Enfin, si vous avez un doute ou une question sur votre traitement, votre pharmacien peut aussi vous conseiller.



Grefe des châtaigniers



Samedi 14 avril à Maison Neuve, un public de passionnés est venu pour « réviser » ses techniques et confronter ses expériences avec Monsieur Jean SOURY, l'expert en greffe de châtaignier et toujours fidèle à ce rendez-vous.

La séance a débuté avec la taille des fruitiers plantés entre 2 et 5 ans dans le verger. Bien qu'en fleurs, M SOURY a taillé les arbres pour qu'ils aient de beaux fruits cette année. Il insiste sur la taille au bénéfice des charpentières et l'élimination des branches intérieures qui masquent la lumière, tout est question d'équilibre. La visite de la châtaigneraie greffée a bien montré l'importance de la lumière dans la pousse de cet arbre. Une fois la taille de base faite, les châtaigniers n'aiment pas être retaillés car trop sensibles aux maladies. La séance a continué par les greffes suivant la section du porte greffe, M SOURY a expliqué comment réussir sa greffe en couronne, la plus « facile », la greffe en sifflet ou à l'anglaise. Aucune technique ne lui échappe.

Il nous a bien rappelé qu'il fallait des outils tranchants, désinfectés, mais attention aux doigts !

Il a conclu cet après-midi en donnant des greffons de bourrue, ancienne variété limousine et très cloisonnée, et de la bouche de Bétizac.

Un vrai grand merci à M. SOURY, un vrai passionné d'une gentillesse infinie qui aime transmettre son savoir faire.



Pour Info (suite)

Concours de pêche



Le 7ème concours de pêche organisé par le conseil municipal a rencontré un franc succès auprès des pêcheurs de Séreilhac. Quarante cinq pêcheurs ont répondu présents.

Avec une météo idéale le matin, le concours s'est déroulé en 2 parties avec une pause qui permettait de changer d'emplacement. Après un lâcher de truites de belles tailles et un rempoissonnement à l'automne, la pêche ne pouvait être que fructueuse.

De belles prises, des grosses truites, 65 kg de poissons pêchés, carpe, tanches, gardons, de belles fritures également et 72 truites ont mordu à l'hameçon.

Un trophée a été remis à celui qui a obtenu le plus de points toutes catégories confondues. Le meilleur de chaque catégorie est reparti avec un lot.

Bravo à Romain GAUTHIER, qui a pêché 11 truites et 4 tanches pour un poids de 6,410 kg

Bravo à Claudine CHENIEUX qui a pêché une friture de 2kg

Bravo à Lucas GAUTHIER qui a pêché 2,100kg avec 2 tanches

Un grand merci et bravo à tous les participants. Nous espérons que tout le monde a apprécié ce moment.

Quelques résultats supplémentaires : les 10 premiers de la catégorie « masculin », les 4 féminines et les 6 enfants

Clas	catégorie	NOM	POIDS poissons
1	M	GAUTHIER ROMAIN	6410
2	M	GAUDUCHEAU ANTHONY	4160
3	M	PLAZA CHRISTIAN	3850
4	M	RIGAUD DOMINIQUE	2900
5	M	SELLAS JEAN	2760
6	M	BESSON GERMAIN	2650
7	M	BOURGEOIS STEPHANE	2640
8	M	SUANCES PHILIPPE	2590
9	M	MOUNIER ALAIN	2470
10	M	GRENIER HUGO	2200
1	F	CHENIEUX CLAUDINE	1990
2	F	PERRIER FRANCOISE	1580
3	F	SELLAS SYLVIE	1360
4	F	PAJEOT VALERIE	800
1	E	GAUTHIER LUCAS	2100
2	E	RIBIERE MARINE	2030
3	E	GORSE BAPTISTE	1500
4	E	COLLARD MATHIS	1420
5	E	BOURGEOIS LEELOU	1200
6	E	DAUGE DIONIS	700

Fête de la musique



SÉREILHAC

Fête la MUSIQUE

vendredi 22 juin 2018

à partir de 19h30

Esplanade de la MAIRIE

Barbecue et buvette

Mercredi de ne pas jeter sur la voie publique, IPNS

Dictée

Un nouveau défi !

Cette année encore une dictée du « Certif » est proposée par la municipalité en partenariat avec l'école Guillaume Bourbon.

Les enfants de la classe de CM2 ont déjà répondu présents, à nous les adultes de relever ce défi et faire « fumer » les méninges.

Le rendez-vous est fixé au mercredi matin 27 juin de 9 h 30 à 11 h 30 au restaurant scolaire de Séreilhac.

Après le corrigé, les participants pourront commenter leur sagacité en prenant part au verre de l'amitié, offert par la Municipalité.



Avec la participation de l'École Guillaume Bourbon

DICTÉE INTERGÉNÉRATIONNELLE

Organisée par la Municipalité

Mercredi 27 juin 2018

De 9h30 à 11h30 au restaurant scolaire

Ouvert à tous ! Enfants, parents, seniors, ...

Venez nombreux vous amuser !

Vos efforts seront récompensés

ENTRÉE LIBRE

Un pot de l'amitié clôturera l'animation



Séreilhac... Ma Commune



2018 - Séreilhac - Mairie

Mémoire de pierre, mémoire d'homme (9)



Participez à la réhabilitation de notre église

Curiosac se sentit transporté quelques années plus tard. L'église était toujours aussi belle et majestueuse. La Messe venait de se terminer. Quelques personnes pressées sortaient les premières et marchaient rapidement pour quitter la place. Les suivants s'attendaient devant les marches et prenaient tranquillement la direction de chez Léger, l'aubergiste ...

enfin les derniers se retrouvaient pour discuter, en groupes plus ou moins importants. Mme d'Orsay descendit les marches, très digne, marchant lentement et s'éloigna en direction du château. Les conversations s'arrêtèrent pendant son passage. On la saluait très bas et elle répondait d'un simple signe de tête esquissant parfois un pâle sourire. Peu à peu les conversations reprirent. Dans un groupe proche de Curiosac, après les échanges habituels sur le temps et la santé, le ton monta peu à peu et Curiosac devina rapidement qu'un événement important avait dû se produire. Il entendit le nom de madame d'Orsay revenir à plusieurs reprises. Il tendit l'oreille.

- « Maintenant qu'elle ne passe plus par la porte de la chapelle du midi, on la voit plus souvent ! »

- « Elle a l'air bien triste et renfermée. Elle doit s'ennuyer ! »

- « Oh que non, elle a la visite de quelques gentilshommes de temps en temps, mais surtout, elle a beaucoup de personnel et les immenses écuries héritées de son mari et des Lacropte de St Abre avec des chevaux à monter, des juments de selle, nombre de juments poulinières, leurs poulains et même un étalon des haras royaux ! »

- « C'est vrai. D'ailleurs je me suis laissé dire que le roi a eu, un instant, l'idée d'établir ses haras royaux à Séreilhac ! »

- « Je l'ai entendu aussi, mais voilà ... madame de Pompadour n'est pas Séreilhacoise ! »

- « Je ne comprends toujours pas pourquoi on a démolì les arceaux de pierre de taille que madame d'Orsay avait fait construire par-dessus le chemin. Ils lui permettaient d'aller directement dans son jardin et à l'église. Qui ça gênait ? »

- « En fait, c'est une histoire d'argent ! Les Fermiers Généraux ont fait établir par Maître Bardy notaire à Limoges un procès-verbal... »

- « Tu es bien renseigné ! »

- « Tu parles, je le tiens d'un ami d'Henri Michel »

- « Qui c'est Henri Michel ? »

- « C'est un marchand et commissionnaire des Fermiers Généraux pour l'approvisionnement des bureaux de tabac. Il demeure dans la Haute Cité mais est toujours en voyage. L'an dernier, il avait fait partir deux gros chariots de marchandises de Bordeaux vers Limoges sur le chemin royal qui passe par Séreilhac. Arrivés devant le château, les voitures se trouvèrent arrêtées par les deux fameux arceaux. Le procès-verbal dit qu'elle les a fait construire « pour son agrément et sa commodité personnelle et de façon si étroite et si basse que les chariots ne peuvent y passer »

- « Les charrettes et tombereaux de Séreilhac y passent bien ! »

- « Oui mais pas les chariots du marchand ! »

- « Ah c'est pour ça qu'on a démolì ces arceaux ! Mais qui a décidé ? »

- « Les Fermiers Généraux pour qui travaille Henri Michel. Mais, tu sais, madame d'Orsay ne renonce pas à son passage. »

L'homme chuchota à l'oreille de son interlocuteur :

« Madame d'Orsay aurait dit à un ami sûr que ce qui n'a pas pu rester au-dessus du chemin était en train de se faire en dessous, directement du château à l'église... »

Après un nouveau changement de décor de quelques années. Curiosac, toujours sur la place de l'église, eut immédiatement son attention attirée par le chemin. Outre les quelques charrettes et tombereaux habituels, on voyait et on entendait passer des cavaliers, seuls ou en groupe, des calèches, des charriots et même la malle poste... une véritable circulation. Curiosac se pencha vers Chiméric :

- « Que s'est-il passé depuis l'affaire des arceaux ? »

- « Madame d'Orsay est morte peu de temps après. En ces temps-là, La malle poste faisait relais à La Gane puis passait à Crézeunet et au Gatinaud qui était un important relais. Mais le maître de poste du Gatinaud était un personnage douteux qui faisait de bien mauvaises affaires. Du coup, le relais du Gatinaud a été supprimé et la « malle ordinaire » allant d'Aixe à Châlus passa par le chemin royal de Séreilhac qui commençait à devenir une voie de circulation importante et où on établit un nouveau relais.

INSCRIPTION DES ENFANTS



Les parents d'enfants nés en 2015 qui souhaitent inscrire leur enfant à l'école Guillaume Bourbon de Séreilhac pour la rentrée prochaine peuvent **le faire dès maintenant** en contactant la Mairie (se présenter avec le livret de famille et le carnet de santé de l'enfant), puis en contactant le directeur de l'école au **05 55 39 12 22**, pour rendez-vous et inscription à l'école. Pour les enfants habitant hors commune, demander au préalable l'autorisation du maire.

Pour Info (suite)

Infos - Aide permis de conduire B - Région Nouvelle Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite favoriser l'égalité des chances d'accès à l'emploi en proposant une aide au financement du permis B pour les jeunes les plus précaires qui s'engagent vers une insertion professionnelle.

Bénéficiaires : les jeunes âgés de 17 à 25 ans des catégories suivantes :

1. Les jeunes titulaires de l'un des diplômes* listés ci-dessous, obtenus dans un établissement scolaire en Nouvelle-Aquitaine lors de la session précédant la demande d'aide, et qui s'engagent vers une insertion professionnelle à l'issue de leur formation : (* La demande d'aide régionale devra être déposée dans un délai maximum de 12 mois à compter de la date d'obtention du diplôme)

Ø Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (CAPA), Baccalauréat Professionnel (Bac pro), Baccalauréat Professionnel Agricole (Bac pro agricole), Mention Complémentaire « aide à domicile », Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP), Brevet Professionnel (BP), Titres professionnels ou Certificats de Qualification Professionnelle de niveau IV ou Infra, enregistrés dans le Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP).

2. Les jeunes en insertion professionnelle issus d'une formation de niveau IV et infra, suivis par une mission locale d'insertion de Nouvelle-Aquitaine et **inscrits dans un parcours de formation** financé par la Région ou par un autre organisme public*, (* La demande d'aide régionale devra être déposée dans un délai maximum de 12 mois à compter de la date d'entrée en formation) ou **engagés dans un parcours d'insertion** et dont le projet nécessite l'obtention du permis de conduire.

3. Les jeunes scolarisés en CAP/BAC Pro au sein d'un Etablissement Régional d'Enseignement Adapté – EREA (pour ce public, le revenu fiscal de référence ne sera pas pris en compte et la demande d'aide régionale devra être déposée au cours de la scolarité)

4. Les jeunes issus d'une formation de niveau IV et infra, en contrat d'engagement de service civique sur le territoire de la région Nouvelle-Aquitaine qui sont engagés auprès d'un organisme agréé. (la demande d'aide régionale devra être déposée pendant la durée du contrat)

Quelles conditions pour l'aide au passage du permis de conduire B ?

- Cette aide est attribuée sous conditions de ressources.

Les jeunes justifiant d'un revenu par part fiscale compris entre 12 001€ et 15 000€ devront avoir obtenu préalablement le code de la route.

Quels montants et modalités de versement pour l'aide au passage du permis de conduire B ?

Le montant de l'aide régionale s'élève à :

- **1.200€** (en 3 versements de 400€ échelonnés*) si le revenu par part fiscale est inférieur à 9.700€
- **800€** (en 2 versements de 400€ échelonnés*) si le revenu par part fiscale est compris entre 9.700€ et 12.000 €
- **400€** (en 1 versement unique) si le revenu par part fiscale est compris entre 12.001€ et 15.000€

* Le jeune devra avoir justifié des dépenses dans un délai de 18 mois à compter de la date de réception de la notification d'accord. Le déclenchement du 2ème acompte ou du solde seront effectués lorsque le jeune aura intégré dans son dossier les documents suivants permettant de justifier de l'utilisation des sommes précédemment versées par la Région :

- un état récapitulatif des prestations réalisées et réglées avec le cachet et la signature de l'auto-école
- une facture détaillée des prestations réalisées et acquittées, signée de l'auto-école.

Vie de Famille

Naissance

Louna, Sophie DRUOT, La Pauzadie, le 23 avril

Le Conseil Municipal souhaite longue et heureuse vie à Louna et félicite ses heureux parents.

Manifestations des Associations à Venir

1/2/3 juin	Tournoi - S.C. Séreilhac	23 juin	20 h 30 - Repas des Petites Canailles - Maison Neuve
22 juin	19 h 30 - Fête de la musique - Esplanade Mairie - Conseil Municipal	27 juin	9 h 30 - Dictée intergénérationnelle - restaurant scolaire
23 juin	Fête de l'école - Maison Neuve	29 juin	20 h 30 - Réunion publique Fête Ste Madeleine - Restaurant scolaire